

**Résidence DUPUIS II Residentie  
Bld Sylvain Dupuislaan, 306,  
1070 BRUXELLES**

Bruxelles, le 30 septembre 2019.

**FINTRO : BE19 1420 6853 8912**

**N° d'entreprise : 0824.315.797**

Gérance : Immobilière DELROT S.P.R.L.  
Boulevard Bracops 207, Bte 72,  
1070 Bruxelles.  
N° d'entreprise : 0861.894.092

Tél. : 02.318.52.24  
Fax : 02.527.02.84  
E-mail : Immo.delrot@hotmail.com

Mesdames et Messieurs,

**CONCERNE** : P.V. de la 2<sup>ème</sup> A.G. Statutaire du 30/09/2019 à 18H30 qui a eu lieu dans la salle de réunions au-dessus de l'Eglise du St Esprit, place Martin Luther King (entrée par l'avenue Docteur Lemoine) à Anderlecht.

**ORDRE DU JOUR** :

1) Présences – Examens des procurations – Validité de l'assemblée.

Le gérant procède à la vérification des présences et des procurations.

7 Copropriétaires sont présents  
10 Copropriétaires sont représentés

-----  
17 sur 41 Copropriétaires disposant ensemble de 4.262 quotités sur 10.000.

Comme il s'agit d'une 2<sup>ème</sup> A.G. celle-ci peut délibérer valablement quel que soit le nombre de personnes présentes ou représentées.

2) Nomination d'un(e) président(e) de séance.

accepte de présider la séance.

3) Approbation des comptes de l'exercice 2018/2019.

M. \_\_\_\_\_, Commissaire aux comptes, a vérifié la concordance entre les extraits bancaires et les pièces justificatives.

M. \_\_\_\_\_ regrette de ne pas avoir eu l'opportunité de revoir les comptes.

Les comptes sont alors approuvés à l'unanimité.

4) Décharge à accorder aux membres du Conseil de Copropriété, au Commissaire aux comptes et au Syndic et prorogation du mandat comme syndic de l'Immobilière DELROT pour un an.

Décharge est accordée à l'unanimité et le mandat comme syndic de l'Immobilière DELROT est renouvelé à l'unanimité pour un an.

5) Composition du Conseil de Copropriété.

composent le Conseil de Copropriété.

6) Nomination d'un(e) Commissaire aux comptes.

est nommé Commissaire aux comptes avec l'assistance de

7) Suite visite expert à la résidence pour cause d'humidité dans les appartements.

Il explique la situation et les offres reçues (Rebeton et ARB ; Vimar a décliné).  
L'assemblée générale discute des devis.

L'assemblée confirme à l'unanimité le devis de la société Rebeton de 50.000 € + 6% de TVA

Les travaux seront financés par un appel de fonds extraordinaire de 53.000 € qui sera envoyé début octobre 2019.

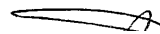
Les copropriétaires qui le souhaitent pourront payer l'appel de fonds en 9 mois (octobre 2019 à juin 2020).

8) Placement de caméras de surveillance dans l'aire des garages au moins 1.

L'assemblée propose de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

9) Budget.

Le syndic propose de garder la même mensualité basée sur le budget annuel de 80.000 € (dépenses courantes de 75.000 € et dotation du fonds de réserve de 5.000 €). Le syndic confirmera par courrier le montant de la mensualité à payer jusqu'à la prochaine assemblée générale.



- L'assemblée demande au Syndic d'envoyer un courrier par avocat à l
- (Appartement E3) et au locataire de l de le mettre en demeure de respecter ROI.
- VMC : problème de ventilation dans les deux salles de bain chez